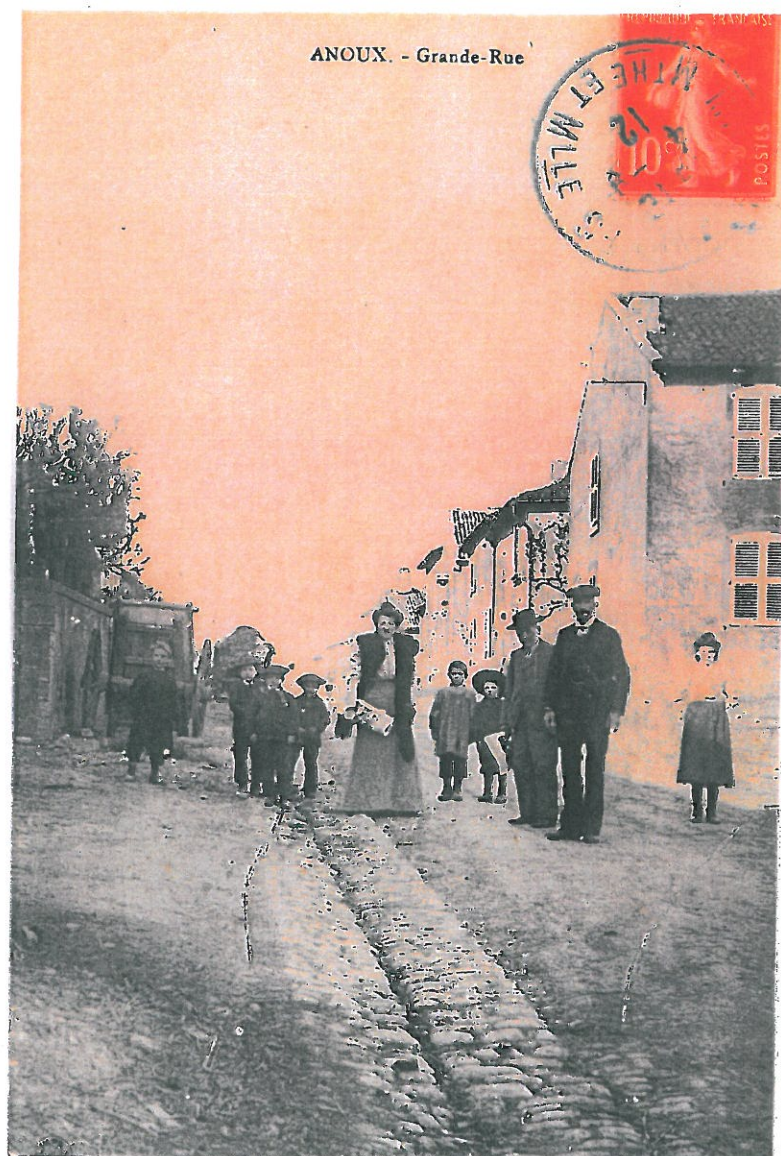


ANOUX INFOS



Journal N° 25
2 eme semestre 2012

ETAT CIVIL DE L'ANNEE 2012



Louis, Charles BLETTNER

Né le 21 / 03 / 2012

Tianna GALLET – TABOZZI

Née le 11 / 08 / 2012

Félicitations aux heureux parents.



Nathalie AGOSTI et Jean- Baptiste ROUSSEL

Le 07 / 07 / 2012

Laëtitia WEBER et Pierre, Jean , Noël COURBON

Le 07 / 07 / 2012

Vanessa, Marylène UNGER et Julien ILEWSKI

Le 18 / 08 / 2012

**Marie- Charlotte DANGEVILLE et Julien
MARCON**

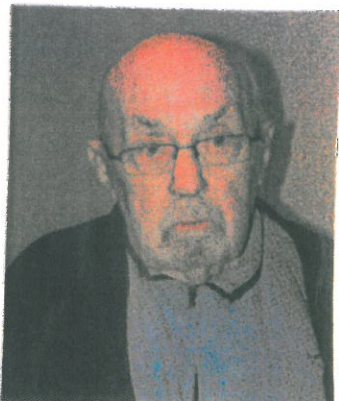
Le 15 / 09 / 2012

Emilie LECLAIRE et Alexandre , Laurent

METHLIN

Le 22 / 09 / 2012

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés



De Nancy, nous avons appris le décès de Mr Roger ,
Louis GREGOIRE, le 12 décembre 2012.

Né à ANOUX, le 7 février 1920, il y avait passé une
grande partie de sa jeunesse.

Instituteur à la retraite, il était passionné par les
archives, notamment celles de son village natal.

Il avait d'ailleurs contribué à l'écriture du livre
« ANOUX, Mémoire d'un village Lorrain »

Sincères condoléances à sa famille

INFOS

Déchetterie et objets encombrants

Les horaires d'hiver de la déchetterie à TRIEUX sont instaurés à compter du 1^{er} novembre :

Du mardi au samedi :
De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Téléphone : 03 82 20 46 72

Vous pouvez y déposer : gravats, cartons, métaux, déchets verts, huile de vidange, batteries, verres, textiles, sommiers, matelas et petits électroménagers.

Pour les objets encombrants, vous pouvez contacter le SIRTOM au 03 82 20 22 00, afin de fixer avec eux un rendez- vous pour l'enlèvement des gros objets.

Ouverture de la mairie

LUNDI	De 10h00 à 12h00	
MARDI	De 10h00 à 12h00	De 16h00 à 18h00
MERCREDI		
JEUDI	De 10h00 à 12h00	De 16h00 à 18h00
VENDREDI	De 10h00 à 12h00	

En raison des congés de fin d'année, la mairie sera fermée du lundi 24 décembre au vendredi 04 janvier 2013.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter le Maire ou les adjoints.

Recensement militaire

Les jeunes gens nés entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 1996 seront recensés. Ils seront convoqués à la mairie pour leur 16ème anniversaire et devront s'y présenter impérativement. Nous vous rappelons que l'attestation de recensement est obligatoire. Elle sera demandée en cas d'inscription aux examens et au permis de conduire.

Nouveaux arrivants et changement d'adresse

Tous les changements intervenant dans la commune (arrivée, départ, changement d'adresse à l'intérieur de la commune) devront être signalés en mairie, afin d'éviter toute erreur au moment de l'envoi de facture ou de carte électorale. Nous vous rappelons que l'inscription en mairie est obligatoire avant toute inscription à l'école. (Un certificat d'inscription vous sera remis.)

Etat civil

Le délai d'obtention des cartes d'identité et passeports est plus long en raison des vacances. Toute personne devant refaire sa carte nationale est priée de déposer sa demande en mairie, quelques semaines avant la date d'expiration, afin de ne pas être gênée par la délivrance tardive de ses papiers.

Nous vous rappelons que la demande doit être remplie en noir et en lettres majuscules.

De plus, depuis le 1^{er} juin le passeport biométrique a été instauré. Quelques communes sont habilitées à traiter les demandes.

Notre commune n'en faisant pas partie, voici la procédure à suivre:

- vous ferez vos demandes de passeport en mairie d'ANOUX comme à l'habitude; on vous remettra les documents à remplir et la liste des pièces à joindre
- vous les déposerez en mairie de BRIEY, remplies et munies des pièces nécessaires

Suite à une information de la Sous- Préfecture, les certificats d'hérédité ne seront plus délivrés en mairie. Seul un notaire sera en mesure de les établir.

Les extraits d'actes de mariage, décès et naissance doivent être demandés dans la commune du lieu de l'évènement.

Piles usagées

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de jeter les piles usagées avec les déchets ménagers. Un container est à votre disposition en mairie, vous pouvez y déposer vos piles et accumulateurs usagés.

Nous vous demandons donc d'adopter un comportement responsable, face aux préoccupations environnementales, dues à la toxicité de certains déchets ménagers.

Rappels

Après plusieurs plaintes, nous nous voyons obligés de **rappeler à tous les propriétaires de chiens** :

- Qu'ils sont priés de ne pas les laisser divaguer
- Que les crottes ne doivent pas être laissées sur la voie publique, ni dans les lieux privés qui ne seraient pas ceux desdits propriétaires
- Qu'ils doivent veiller à faire cesser les aboiements intempestifs.

Lors du bulletin du 2^{ème} semestre 2006, une information avait été donnée **concernant les heures où il est permis de faire du bruit** (utilisation d'outils ou d'engins bruyants,).

Les voici pour rappel :

- jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h00
- samedis : de 10h00 à 17h00
- dimanches : de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00

Nous vous demandons instamment de respecter ces horaires. MERCI.

Quelques numéros et adresses utiles :

Renseignements : 118 218

Pompiers : 18

SAMU : 15

Centre anti Poisons : 03.83.32.36.36

Gendarmerie de Trieux : 17 ou 03 82 20 40 02

Mairie d'Anoux : 03 82 21 33 06

Mairie de Briey : 03 82 47 16 00

Ecole d'Anoux : 03 82 21 25 42

Syndicat des Eaux de Lantéfontaine : 03 82 46 31 40

Centre des Impôts : 03 82 47 12 12

Sirtom : 03 82 20 22 00

Permanence social Tucquegnieux : 03 82 21 32 33

Trésor Public de Briey 03.82.46.13.80

Médecins :

Dr Espitalier 03 82 21 33 43 (Mancieulles)
Dr Monchot 03 82 21 23 19 (Mancieulles)
Dr Bignolas 03 82 46 29 38 (Briey)
Dr Bourguignon 03 82 20 08 21 (Mance)
Dr Saverna 03 82 46 13 54 (Briey)
Dr Wach 03 82 20 90 95 (Briey)
Dr Dollard Westrich 03 82 21 29 18 (Tucquegnieux)

Pharmacies :

Paquin 03 82 21 32 61 (Tucquegnieux)
Silistrini 03 82 21 31 07 (Mancieulles)
Evrard 03 82 46 25 06 (Briey)
De Mouzon 03 82 46 03 91 (Briey)
Muller 03 82 46 02 41 (Briey)

CPAM	137 avenue de la République 54310 HOMECOURT	☎ 0 820 904 185
CRAM	85 rue de Metz 54000 NANCY	☎ 03.83.34.49.49
CAF	21 rue Saint Lambert 54046 NANCY	☎ 03.83.92.93.94
IMPÔTS	Rue Albert de Briey 54150 BRIEY	☎ 03.82.47.12.12
POLE EMPLOI	2 rue de la Filature 54150 BRIEY	☎ 03.82.46.22.60
ASSEDIC	19 rue du Maréchal Foch 54150 BRIEY	☎ 08 11 01 01 54

AIDES VERSEES PAR LA COMMUNE EN 2012

BONS DE CHAUFFAGE :

Le CCAS de la commune a octroyé, pour l'hiver 2012 / 2013 des bons de chauffage aux personnes âgées de plus de 65 ans.

Peuvent en bénéficier les foyers déclarant un revenu imposable de moins de 12 000 euros pour une personne seule et 14 200 euros pour un couple.

Pour le moment 14 aides ont été versées : 10 bons de 60 euros et 4 bons de 90 euros.

SEJOURS SCOLAIRE :

Deux familles d'ANOUX ont pu bénéficier d'une subvention de 60 euros pour un voyage scolaire à CORCIEUX , qui aura lieu en février 2013 .

Une élève de 1ere a elle aussi reçue une subvention de 60 euros pour un voyage en Italie en avril 2012.

BOURSES SCOLAIRES :

Le Conseil Municipal a octroyé à tous les élèves scolarisés de la 6eme à la Terminale, ainsi qu'à ceux préparant un CAP ou un BEP , une bourse scolaire d'un montant de 50 euros.

27 élèves ont pu en bénéficier cette année.

Il est à noter également que toutes les personnes de plus de 60 ans n'ayant pas pu participer au Repas des Anciens se verront remettre un colis, d'une valeur de 25 euros, pour les fêtes de fin d'année.

La commune a aussi offert aux enfants d'ANOUX , ainsi qu'à ceux de Mairy- Mainville, scolarisés à l'école primaire d'ANOUX, un sachet de friandises à l'occasion de Saint Nicolas.

Conseil Départemental de Meurthe et Moselle
Pass Notaire
 N° 1
 Chambre des Notaires de Meurthe et Moselle

Pas Notaire N° 1
 Département de destination :
 Remis à M _____
 Le _____

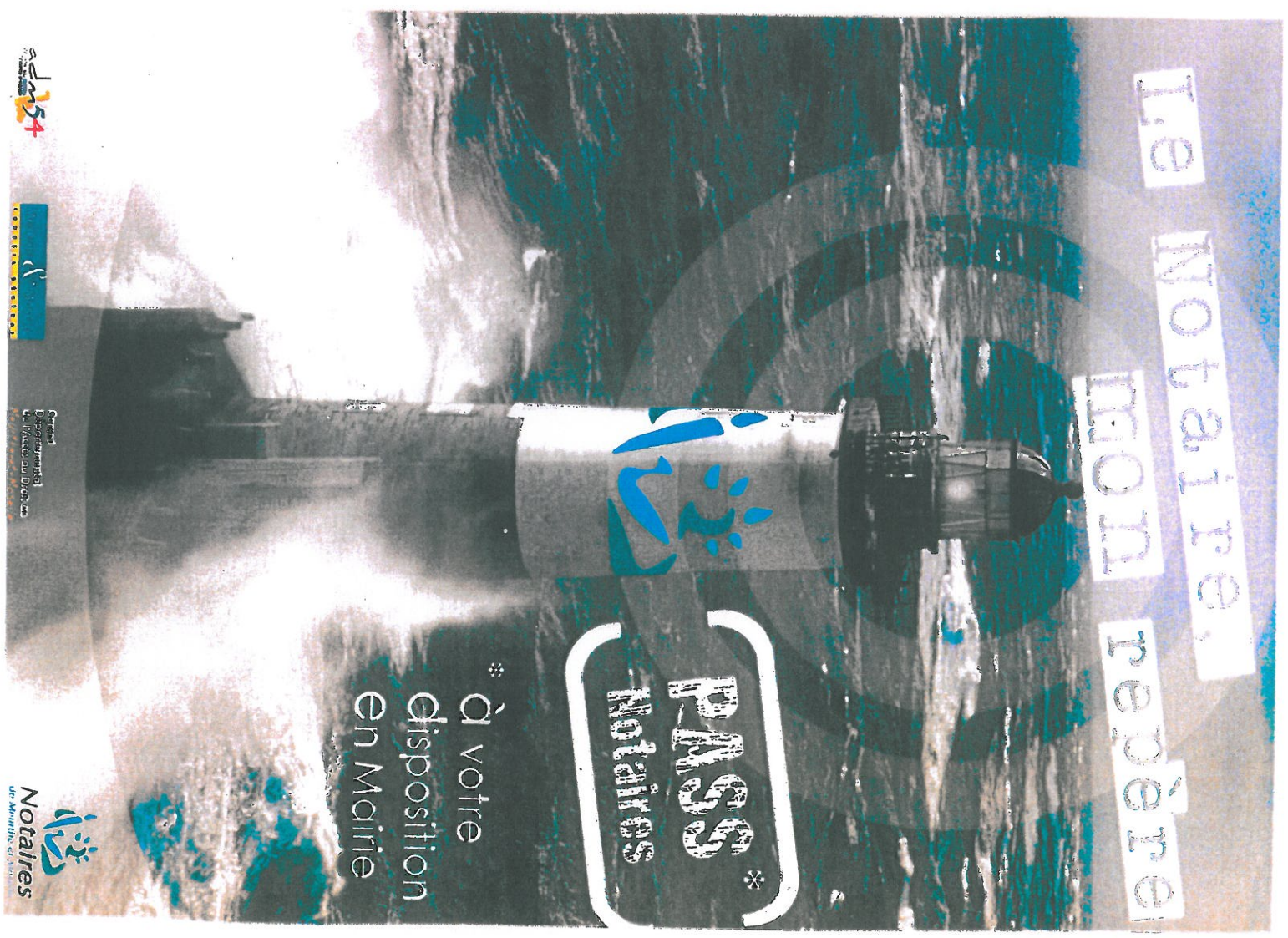
Droit
 Délivré par _____
 à M _____
 Pour consulter, il y a lieu de prendre rendez-vous auprès du notaire qui vous a remis le document qui sera remis au notaire qui vous propose le PASS NOTAIRE.
 Pour consulter, il y a lieu de prendre rendez-vous auprès du notaire qui vous a remis le document qui sera remis au notaire qui vous propose le PASS NOTAIRE.
 En cas de difficulté, merci de contacter la Chambre des Notaires de Meurthe et Moselle :
 22 Rue de la République - 54000 Nancy - 03 83 35 43 14 -
 Email : chambre-des-notaires-meurthe-et-moselle@notaires.fr

L'association des maires de Meurthe et Moselle, la chambre des notaires de Meurthe et Moselle ainsi que le conseil départemental d'Accès au droit, propose le PASS NOTAIRE.

Si vous souhaitez consulter gratuitement un notaire de votre choix en Meurthe et Moselle Que ce soit :

- dans le cadre familial (union libre, pacs, adoption, partage succession...)
- en matière immobilière (acquisition, échange, servitude, mitoyenneté, copropriété, mise en vente et négociation).
- ou en matière d'entreprise (constitution de société, baux commerciaux).

Adressez-vous à votre mairie qui vous remettra ce pass qui vous permettra de consulter l'étude de votre choix du département et de vous munir de ce document qui sera remis au notaire qui vous recevra.



Le Notaire, mon repère

PASS
Notaires

* à votre disposition en Mairie



Service
Départemental
de l'Accès au Droit en



REPAS DES ANCIENS

Le FEP, en collaboration avec la commune a organisé le traditionnel repas des anciens le dimanche 18 novembre 2012.

Une quarantaine de convives a pu déguster un succulent repas. La journée a été animée par Gino et ses musiciens.

Les doyens Mr TRITZ Pierre (86 ans) et Mme LIS Joséfa (95 ans) se sont vu remettre un panier garni.

Les Anciens , ravis, se sont dit à l'an prochain.....



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2012

Cette année encore la municipalité a organisé le traditionnel concours des Maisons Fleuries. Le jury a noté toutes les maisons du village, ornées de fleurs. Les résultats ont été proclamés comme suit :

- 1^{er} prix : Mr et Mme BOURHOVEN Christophe
- 2^e prix : Mr BUREN et Mme LEHMAN Renate
- 3^e prix : Mr et Mme VIVOT Jean- Paul
- 4^{eme} prix : Mr et Mme KWOKA Joseph
- 5^{eme} prix ex- aequo : Mr et Mme BRUSSEAUX Guy , Mr et Mme DANGEVILLE Martial, Mr et Mme BRIOT Claude

Les gagnants se sont vus remettre des bons d'achats d'une valeur de 70 à 25 euros, lors de la cérémonie de remise des prix.

Mr le Maire a également convié les nouveaux arrivants à cette cérémonie : Mr et Mme BODELOT Patrick et leurs enfants, Mr et Mme FLAESCH Laurent et leurs enfants, Mr LECOQ Laurent, Mr CROUVIZIER Mickaël, Mme TABOZZI Marina et Mr GALLET François et leurs enfants, Mr AUBRION Jean- Michel et Mme DESLANDES Gaëlle.

La cérémonie a été suivie du verre de l'amitié.....



VIABILITE HIVERNALE

Le conseil général de Meurthe et Moselle gestionnaire du réseau routier du département (hors voiries communales et autoroutes) a réduit considérablement le nombre de routes traitées dans le cadre de son programme viabilité hivernale élaboré chaque hiver.

Dans notre secteur, plusieurs communes sont concernées : Moineville, Valleroy, Mance, Anoux....)

Pour ces communes, les départementales situées en zone urbaine, c'est le cas de la rue Pasteur à Anoux, ne seront plus traitées.

Il s'agit là d'un transfert de charge non négligeable laissée aux communes. Malgré une contestation des élus concernés, le conseil général a maintenu sa politique.

Ces deux dernières années, les services du département assuraient toujours le traitement de la voirie en hiver, mais dans des conditions insuffisantes (pas de passage les week-ends, passage tardif)

Cela avait incité le conseil à acheter une lame et une petite saleuse pour équiper le tracteur d'un agriculteur, une convention étant signée entre la commune et le cultivateur.

A partir de cet hiver, nous ne verrons plus dans la commune les services départementaux. Le salage et le déneigement seront assurés exclusivement par la commune.

La convention entre la commune et l'agriculteur a été renouvelée pour un an.

REHABILITATION DU LAVOIR

Annoncé il y a un an le projet de rénovation du lavoir est entré dans une phase concrète. Plusieurs dossiers pour des demandes de subventions sont déposés : conseil général, conseil régional, état.

La commune est par ailleurs adhérente à la FONDATION DU PATRIMOINE LORRAIN De ce fait une campagne en vue d'une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises sera organisée.

ANOUX

Les jeudis récréatifs ont trouvé leur public



L'initiative municipale des jeudis récréatifs tient la route, salle du foyer, à Anoux. Photo RL

Depuis trois ans, excepté durant les périodes de vacances, la salle du foyer d'Anoux connaît une belle animation le jeudi après-midi. Elle s'ouvre à 14h pour une séance de jeux récréatifs tout à fait libre, à l'initiative d'André Berg et de la municipalité. Ces moments ludiques sont partagés par une vingtaine de personnes, la plupart fidèles au rendez-vous qui permet de vivre des moments ludiques chaleureux agrémentés d'un goûter, sans se soucier d'une heure de clôture en fin d'après-midi.

Chacun a ses habitudes. Le plus souvent les hommes disputent des parties de cartes, les dames préférant l'exercice du Scrabble. C'était le cas lors de notre visite avec seize personnes présentes, soit deux tables de quatre hommes pour la belote, et autant de tables, entourées chacune de quatre dames s'appliquant à reconstituer des mots sur leur grille.

LA PAGE DE L'ÉCOLE

CLASSE DE CE1 - CE2



Saint Nicolas a dispensé jeudi après- midi ses faveurs aux enfants du regroupement pédagogique intercommunal fréquentant les deux classes aulnoises : celle d'Annie Jasinski (14 enfants) de CM1 - CM2 et celle de Sylvie MACIOTTA (22 élèves) en CE1- CE2, également encadrés par Emilie EDEINGER, employée de vie scolaire. Des gourmandises à l'école, mais le soir également, puisque le saint homme, accompagné du Père Fouettard s'est rendu dans les foyers.

CLASSE DE CM1- CM2



La première neige est arrivée le vendredi 7 décembre en Lorraine. Le bus n'étant pas passé, Seuls les élèves d'ANOUX étaient présents à l'école. Ils en ont profité pour confectionner Un joli bonhomme de neige dans la cour d'école .



Tous les mardis depuis la rentrée, et ce jusqu'au mois de février, les deux classes D'ANOUX (CE1- CE2 et CM1- CM2) se rendent à la piscine.



VISITE DU PARC EOLIEN

Cette année , plusieurs classes sont venues visiter le parc éolien, dans le cadre de leur programme scolaire.

Les enfants de l'IME « La Sapinière » d'AUMETZ ont été accueillis par Mr le Maire, qui les a accompagnés sur le site. Ils ont ensuite pu déguster un petit goûter à la salle polyvalente.

Ravis par leur journée, ils nous ont envoyés quelques photos :

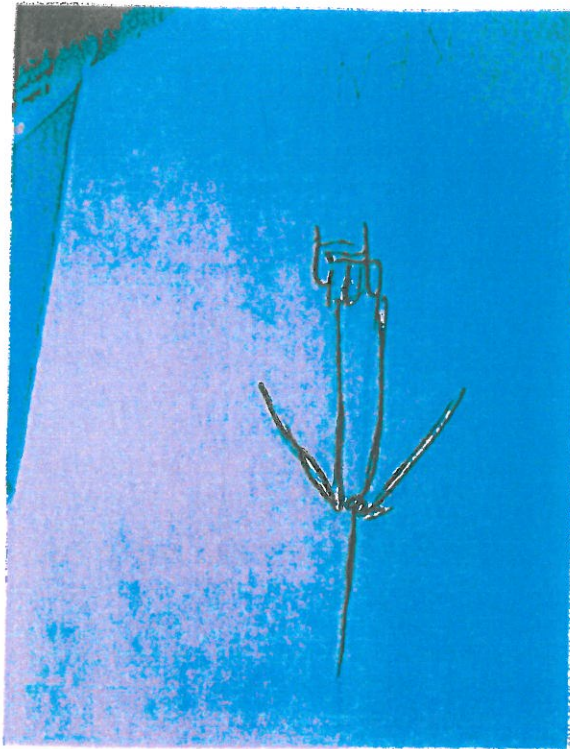


Nous sommes allés à Anoux vendredi 30 novembre.

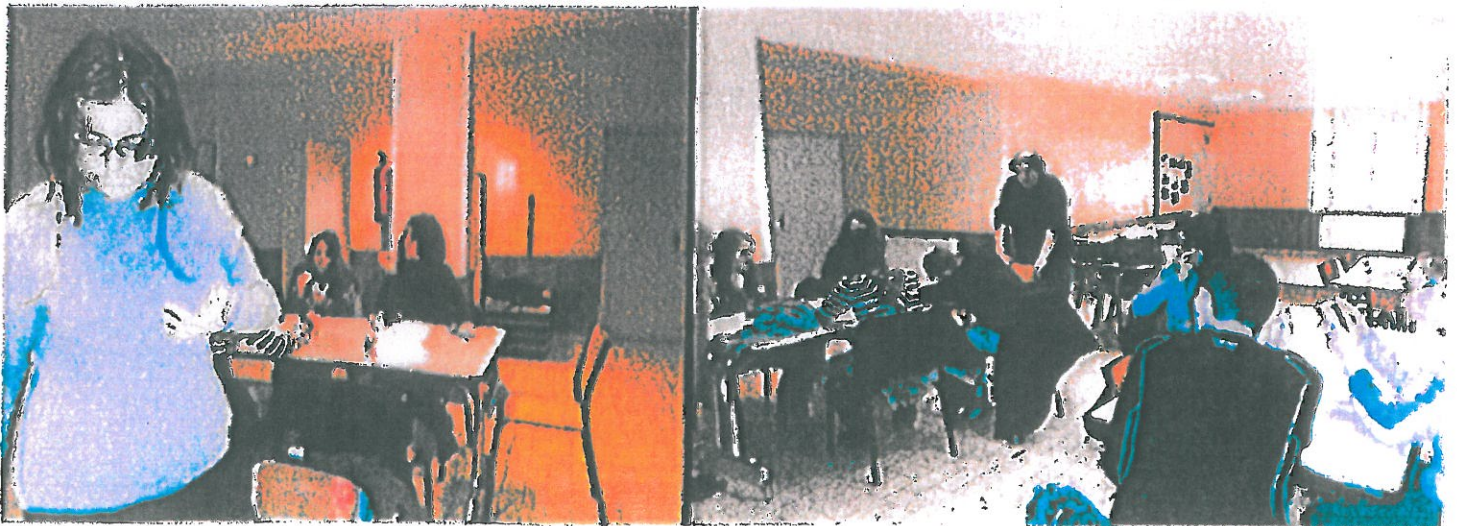


Le maire nous attendait au parc des éoliennes.

Nous avons dessiné l'une des cinq éoliennes.



Monsieur le maire nous a accueilli à la mairie avec un goûter.



Nous avons préparé des questions auxquelles il a répondu.

LE RETOUR DES MUSICALES A ANOUX

Après quelques années d'absence, Les Musicales sont de retour à ANOUX. A l'initiative du FEP et de la mairie, trois concerts ont été organisés cet automne. Chacun d'eux a remporté un vif succès, dans des styles totalement différents.

Le 1^{er} a eu lieu en septembre à l'église d'ANOUX avec le trio BELLA CIAO, qui a enchanté environ 160 personnes par ses reprises de chansons traditionnelles italiennes.

Le 2^e concert, organisé en octobre, a également eu lieu à l'église et a été donné par l'Accordéon Club Lorrain. Il a rassemblé 130 personnes.

Le 3^e et dernier concert s'est tenu en novembre sous un chapiteau derrière la mairie. LE TRIO PAG, groupe local de musique celte a fait danser 70 personnes. Virginie Bausch a réchauffé les troupes avec son vin chaud, qui a été très apprécié de tous.

Un grand merci aux groupes et aux bénévoles qui ont permis d'organiser ces trois soirées.

BELLA CIAO (SEPTEMBRE 2012)



L'ACCORDEON CLUB LORRAIN (OCTOBRE 2012)



TRIO PAG (NOVEMBRE 2012)





LES MAJORETTES D'ANOUX

Nous avons trouvé dans les archives du FEP une photo, datant du début des années 80.

Les reconnaissez- vous ?

En parcourant les archives.....





Extrait du plan cadastral datant de 1809 :

Les planches originales sont conservées aux archives départementales à **NANCY**.

Il est à noter qu'elles sont peintes au pinceau.

On remarque sur ce plan :

- l'ancienne église, qui sera démolie plus tard, avec le cimetière au pied de celle-ci
- le parcours du Séchevaux qui, à l'époque, était composé de nombreux méandres
- un état du parcellaire extrêmement petit

Quelques articles parus dans la presse en 1948, 1950, 1951. Ces documents sont issus des archives de Monsieur SOURIN.

ANOUX INFOS reproduira régulièrement des articles.

16 JUILLET 1948

L'inhumation de Eugène ERENATI, mort au champ d'honneur

La population d'ANOUX et des environs vient de rendre un solennel et pieux hommage à la mémoire de Eugène ERENATI, mort au champ d'honneur le 31 mai 1944.

C'est le vendredi 16 juillet, à 10 heures en présence des membres de la famille du défunt, du maire, du conseil municipal et de la délégation des prisonniers de guerre d'ANOUX, avec son drapeau, que le service des sépultures militaires déposait le corps de notre jeune et regretté compatriote à l'église, où se déroula la veillée funèbre. La messe de Requiem fut chantée par l'Abbé Pierre, le dimanche 18 juillet, à 11 heures, devant une nombreuse assistance.

Au milieu du transept s'élevait, recouvert d'un vaste drapeau tricolore, le catafalque, dont la garde d'honneur était assurée par les porte-drapeau d'ANOUX et des environs, ainsi que les pompiers de la localité.

A l'élévation, la minute émouvante de recueillement fut imposée par les cuivres de la clique municipale MANCIEULLES.

Dans l'assistance qui avait tenu à accompagner la dépouille mortelle à sa dernière demeure, on pouvait noter : les délégations d'anciens combattants des deux guerres avec leur drapeau, d'ANOUX, MAIRY, MANCIEULLES, NORROY LES EC, TUCQUEGNIEUX.

On remarquait également la présence de MM ADAM, adjoint au maire d'AUBOUÉ, HIRTZBERGER, maire de MANCIE, RIGHETTI, délégué des Déportés de MANCIEULLES, les enfants des écoles, Mr HEDIN, maire d'ANOUX et son conseil municipal.

Au cimetière, ont pris successivement la parole : MM René BORR, président de la section des Prisonniers de Guerre d'ANOUX, MAUMUS, président de l'Association des Anciens Combattants de MANCIEULLES, HEDIN, Maire de la commune.

Après avoir retracé la vie trop courte, mais glorieuse du disparu, son passage en France libre le 09 décembre 1911, son engagement au 9ème génie à ROANNE, son passage en AFRIQUE le 06 janvier 1942, à Port Lyautey, sa participation avec le 87ème génie au débarquement sur les côtes italiennes et enfin sa mort héroïque au cours d'une dangereuse mission en Italie, Mr le Maire termina en ses termes :

« Son sacrifice n'a pas été vain, il appartient à cette pléiade de héros dont le courage et la bravoure nous ont valu la victoire. Il est de ceux qui ont arrêté l'invasion endigué les hordes barbares, tenu malgré tout et tenu jusqu'à la mort pour épargner nos foyers et nos villes, tenu pour que la FRANCE vive et pour que les générations futures aient une existence meilleure. A ce titre, il est digne de notre gratitude et de notre admiration, notre reconnaissance n'égale jamais son mérite. Ramené au pays natal, il sera mieux à l'ombre du clocher dans ce champ de repos où il retrouvera des parents, des amis et des frères. Sa présence matérielle dans notre petit cimetière perpétuera mieux son souvenir, il sera plus facilement vivant dans nos cœurs. Chaque année, nous pourrons nous incliner sur sa tombe et rendre à sa mémoire l'hommage que nous lui devons.

Vous, parents de ce héros, soyez fiers de lui, l'auréole du sacrifice vous illumine vous aussi, vous participez un peu à la gloire de votre enfant. J'ose exprimer l'espoir que son retour parmi nous allégera un peu, s'il est possible votre grande douleur.

Au nom de la commune d'ANOUX toute entière, je vous adresse l'expression de notre plus vive sympathie.

Cher Eugène, que la terre nouvelle sous laquelle tu vas reposer te soit accueillante et légère.

10 NOVEMBRE 1950

Au conseil municipal :

Lors de la réunion du 08 novembre, il a été décidé de faire achat de 2 pompes destinées à remplacer du matériel usagé et à mettre en service un puits communal jusqu'ici inutilisé. Le dépôt d'ordures du chemin de Quimpré est également condamné à disparaître, son transport étant envisagé. Il faut remonter au 22 novembre 1937 pour trouver une décision analogue.

Hyménée :

A l'issue du mariage Marcandella- Musolla, il a été remis à l'officier de l'état civil, la coquette somme de 2 025 francs, destinée à l'œuvre de la Coopérative de l'école. Sincères remerciements aux généreux donateurs et vœux de bonheur aux jeunes époux.

Une belle journée :

Comme chaque année, à l'issue du service religieux, la population précédée des autorités civiles et religieuses, s'est rendue au monument aux morts des deux guerres, abondamment fleuri pour la circonstance. On pouvait remarquer le drapeau des Anciens Combattants d'Anoux- Mancieulles, celui de la section des Prisonniers d'Anoux et celui de la commune, flambant neuf. Après le « Chant du Départ » exécuté par les enfants des écoles, Mr le Maire fit l'appel des morts. Mr Noirel, Ancien Combattant prononça une courte allocution dans laquelle il rendit hommage à ceux qui ont préservé la France de l'anéantissement. Une minute de silence, le chant de la Marseillaise et le dépôt de 2 gerbes clôturèrent cette petite cérémonie qui, dans sa simplicité sut magnifier le sacrifice de ceux qui pieusement sont morts pour la Patrie.

A la croisée des chemins :

Un lecteur nous écrit :

« C'est maintenant chose courante de voir, non loin d'Anoux, à l'endroit où l'artère principale du village fait sa jonction avec la route nationale 52 bis, un automobiliste, carte routière en mains, assez perplexe allant jusqu'à héler un cultivateur ou chasseur de passage pour demander la route de Longuyon. Si notre voyageur n'a pas la chance de rencontrer ce cicérone, il s'engagera la plupart du temps vers Anoux, c'est-à-dire dans la mauvaise direction. Pourquoi cette erreur ?

Tout d'abord, il faut dire qu'à cet embranchement une grosse borne Michelin ne porte sur une de ses quatre faces que la notation Longuyon : 39 kms. C'est seulement 5 km plus loin, au-delà de Mainville, que le doute n'est plus possible et qu'une double pancarte signale nettement la route de Longuyon quittant la 52 bis. D'autre part, la chapelle d'Anoux a, depuis

quelque temps, pour une raison de visibilité, changé de place et se trouve maintenant de l'autre côté de la route nationale.

L'automobiliste, de tout à l'heure, venant de la direction de Briey, déçu devant le peu de précision de la borne Michelin, aura recours à sa carte qui, non rectifiée, lui conseillera de se diriger à gauche de la chapelle, d'où direction Anoux-Étain, d'où erreur.

Pour ne pas porter entorse au renom de la signalisation routière française, et avant que les cartes n'aient déplacé le petit rond surmonté d'une croix, le service des Ponts et Chaussées n'aurait-il pas son petit mot à dire ou mieux placarder en bonne place à la satisfaction du touriste ».

13 DECEMBRE 1950

Pour nos soldats :

La collecte en faveur de nos combattants d'Indochine se résume ainsi :

Ont donné 300 francs : Guérin I, Hédin A, Sourin H, 200 francs : Arnoux G, Bausch O, Collignon F, Demaison E, Demaison P (fils), Marin C, Pedrocchi H, Scherrer J, 180 francs : Arnoux R, 150 francs : Borre J, Leuyet P, Loesel G, Loesel J, 120 francs : Deparis L, 100 francs : Baldo A, Bermand A, Bermand E, Bermand N, Bertin R, Boudet E, Brusseaux M, Caquard L, Collignon Vve, Demaison G, Demaison J, Demaison P (père), Garrigou L, Harmant P, Larwa Vve, Leuyet C, Leuyet L, Lis M, Malogne R, Marcandella P, Musolla R, Nez P, Noirel P, Régis J Rollin Vve, Schmit F, Schmit M, Schmitt J, Schmitt JP, Schmitt P, Serra Vve, Solecki C, Solecki F, Stachura J, Tritz V, Truty Vve, 70 euros : Marcandella A, 50 francs : Aubert A, Dorrien Vve, Frette Georgette Vve, Grégoire A, Jolly R, Loesel Vve, Masson J, Pierre H, Rhim JP, Testi A, 20 francs : Borre J, Demaison P (mère), Loesel S, Martin A, 15 francs : Roger R, Anonymat : 200 francs. Au total : 7 845 francs.

Merci à tous, ainsi qu'à nos dévoués collecteurs : MM Bausch G, Borre R, Caquard L, Demaison E.

Les personnes qui n'ont pas été contactées et qui voudraient verser leur obole peuvent encore le faire en mairie jusqu'au 14 décembre inclus.

22 DECEMBRE 1950 :

Noël de passage :

C'est le dimanche prochain que le Père Noël a annoncé son passage dans la localité. On croit savoir que sa générosité surpassera celle de l'an dernier. Sa visite est prévue au cours d'une séance récréative fixée à 13h30 précises, et que clôturera une loterie qui s'annonce comme un véritable succès avec ses 120 lots dont 4 de grande valeur.

La partie musicale est confiée à notre sympathique et bien connu professeur de musique Mr Muzielach. Les chœurs seront dirigés par Mr François, instituteur à Mainville.

30 DECEMBRE 1950 :

Du mystère :

Tout dernièrement, le bouilleur de cru du village quittait son atelier, dont il fermait soigneusement la porte, laissant son alambic avec 12 litres de flegme à 34 degrés et 12 litres à 36 degrés, mélange totalisant 828 degrés.

Quelle ne fut pas sa surprise le lendemain matin de n'obtenir, à la rectification que 6 litres ½ d'eau de vie à 52 degrés, soit un total de 338 degrés.

Notre bouilleur cherche encore où est passée la différence !

Don :

Mme SCHERRER de Mancieulles, l'heureuse gagnante du porcelet de la loterie de Noël a fait don de 500 francs à la Coopérative scolaire. Remerciements.

Bilan de la fête de Noël : Recettes : 30 760 francs, Dépenses : 19 884 francs.

03 JANVIER 1951

Nomination :

Mlle Lucie Antoine, institutrice, originaire de Praye-sous-Vaudémont, est nommée suppléante à compter du 1^{er} janvier en remplacement de Mme Sourin, en congé. Meilleurs souhaits de bienvenue.

17 JANVIER 1951

Situation démographique 1950 :

Naissances : 5 – Leuyet Monique, Clarenn Colette, Loesel Michel, Morin Joël, Loesel Maurice. Ace chiffre, il y a lieu d'ajouter la naissance de Nez Daniel, survenue à la maternité de Briey.

Mariages : 2 – Jolly Robert et Garrigou Alphonsine ; Macandella Angelo et Musolla Thérèse.

Décès : Aubert Marie, veuve Genot ; Arnoux Marie, épouse Dehan.

Il y a 100 ans, on comptait : 15 naissances, 4 mariages et 5 décès.

20 MARS 1961

Le jambon se carbonise :

Une épaisse fumée..., Une odeur forte... Tout laisse croire à un feu de cheminée et pourtant Mme Lucien Leuyet est certaine de n'avoir pas encore allumé le feu de sa cuisinière.

Parents et voisins se précipite pour conjurer le danger, mais bientôt tout s'explique dès que, par la porte du fumoir installé au pied de la cheminée, on découvre deux beaux jambons se carbonisant lentement au milieu d'une fumée épaisse.

22 MARS 1951

Bel œuf de Pâques :

Les poules de M. Charles Leuyet ont décidé de ne pas être en reste avec la concurrence effrénée que leur font les vitrines de confiserie à l'approche des fêtes de Pâques du moins à en juger par le bel œuf de 100 grammes que leur propriétaire vient de récolter il y a quelques jours. Il est bon de rappeler que le poids moyen d'un œuf de poule varie entre 50 et 60 grammes.

Lauriers bien mérités :

C'est avec plaisir que nous avons appris l'attribution de récompenses à nos jeunes concitoyens : Raymond Loesel, René Schmitt et Raymonde Schmitt, à l'occasion de la clôture des cours de l'Ecole d'Agriculture ambulante d'hiver de Briey. Félicitations à ces jeunes.



EN FEUILLETANT LES ARCHIVES

Double assassinat commis en 1804 à MERCY LE HAUT par un habitant d'ANOUX.

Lorsque l'on consulte les archives criminelles ou les ouvrages de référence traitant des crimes en Lorraine au 19^{ème} siècle, on s'aperçoit que les grandes agglomérations n'avaient pas l'apanage des meurtres, vols et autres méfaits.

Jadis nos campagnes étaient loin d'être à l'abri des voleurs et des assassins ; les vols en particulier, étaient fréquents, en cela une bonne raison : il n'existait pas comme aujourd'hui, d'agences bancaires ou très peu et les gens n'avaient pas confiance en ce genre d'établissements, de ce fait ils gardaient cachés chez eux, argent, bijoux et valeurs ce qui attisait bien sûr la convoitise des malfaiteurs.

Beaucoup de méfaits n'étaient pas élucidés, les transmissions et déplacements des gendarmes et des autorités de l'époque étaient lents. Pas de fichiers d'emprunts encore moins d'ADN, et avant qu'une enquête ne démarre, les malfaiteurs étaient souvent déjà loin.

Ce ne fut pas le cas dans cette affaire de vol et double assassinat commis à MERCY LE HAUT par un habitant d'ANOUX en février 1804 et c'est en fouillant les archives communales que l'on a retrouvé les « minutes » d'un procès s'étant déroulé au tribunal criminel de METZ en novembre 1805.

Y étaient mis en accusation pour vol et double assassinat, un commerçant habitant à ANOUX, ainsi que deux de ses cousins présumés complices, l'un était originaire de LANDRES et chasseur à la 25^{ème} demie brigade de MONTMEDY et l'autre, charrier résidait à LANDRES.

D'après les rapports, cette affaire était particulièrement sordide car les deux victimes un cabaretier de MERCY LE HAUT et son épouse n'étaient autres que le frère et la belle-sœur de l'assassin.

Le crime fut, toujours d'après les rapports, très violent et sanglant, les victimes furent massacrées dans leur sommeil à l'aide d'un merlin, sorte de grosse masse ayant un côté se terminant en biseau et dont on se sert pour fendre le bois. L'arme du crime fut retrouvée au pied du lit.

Pour les âmes sensibles, passons les détails du rapport d'expertise de l'officier de santé qui examina les corps le matin suivant l'assassinat, mais je vous laisse à penser les dégâts que peuvent occasionner un merlin abattu avec force sur un crâne !!!

Le crime fut perpétré de nuit. Deux des présumés assassins furent aperçus dans l'après-midi du meurtre à MONT-BONVILLERS et MURVILLE cheminant sur la route de MERCY LE HAUT. En début de nuit, des témoins les virent rôdant dans ce village et en particulier aux abords de l'église située près de la maison des victimes. Vers 10 heures du soir, l'un des trois hommes se fit ouvrir sans difficulté la porte par son frère et entra dans la maison, un des complices faisant toujours le guet derrière le mur du cimetière. Vers 1 heure du matin, un voisin vit ce dernier sortir précipitamment de la maison, la chemise ensanglantée.

D'après le rapport de gendarmerie établi dans la journée suivant le crime, il s'avéra qu'une forte somme d'argent avait été dérobée ainsi qu'un crucifix en or et une montre en argent.

Quelques jours plus tard, deux des suspects furent appréhendés et accusés de vol et d'assassinat. Le troisième fut lui accusé de recel, on retrouva à son domicile à LANDRES une somme de 358 francs.

Les trois hommes furent internés deux jours à la maison de dépôt de BRIEY, puis transférés à METZ.

Le procès se déroula au tribunal criminel de METZ en novembre 1805.

Un doute pesait sur la présence d'un des trois présumés assassins à MERCY LES HAUT le jour du crime. Plusieurs témoignages ne concordaient pas et certaines personnes à la barre se contredisaient.

Quant au troisième accusé, il nia formellement que les 358 francs trouvés à son domicile de LANDRES provenaient du vol et répéta tout au long du procès que cet argent était un héritage de sa mère.

Le doute profitant à deux des trois accusés, ils furent acquittés et relâchés après l'audience.

Le principal accusé n'eut pas cette chance. Connu à MERCY LE HAUT et formellement aperçu par de nombreux témoins le jour et la nuit du crime, il fut reconnu coupable de vol et d'assassinat. De plus, ces antécédents ne plaidaient pas en sa faveur, je cite un paragraphe du rapport d'audience, « *Cet homme par sa profonde immoralité, par sa violence et les diverses tentatives de vols et même d'assassinats dont il est suspecté, inspire une terreur universelle dans son canton.* ».

Il fut condamné à mort, il monta à l'échafaud revêtu d'une chemise rouge et fut guillotiné sur une place de METZ en janvier 1806.

Bonnes fêtes

Meilleurs vœux pour l'année 2013

